

ENQUÊTE PUBLIQUE
**Établissements contenant des installations ou activités classées en vertu du décret
du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement**

Concerne la demande de **PIRET Marc et Luc demeurant Viet 9 à 5500 Dinant** en vue d'obtenir un permis unique (Classe 2) pour :

- la construction et exploitation d'une étable (dimensions : 55,50 m x 20 m) pour 110 bovins âgés de plus de six mois en stabulation libre paillée raclée, de quatre poulaillers (dimensions: 50,40 m x 12,40 m) servant au total à l'hébergement de 31200 poulets de chair sur paille avec parcours extérieur de 3,12 ha, de six locaux techniques (dimensions : 4 m x 2,83 m), de six silos tour pour aliments secs de 6t, de quatre citernes de récolte des eaux de nettoyage des poulaillers de 10 m³, de trois citernes à eaux pluviales (45 m³ et deux de 60 m³) et de deux citernes à gaz aériennes de 2700 litres;
- le forage d'un puits en vue de l'utilisation d'une prise d'eau
à Rue de Chirmont – 5530 Purnode et cadastré Division 9, section B n°39R- 39P- 39N- 39L- 39K- 38- 37- 36N- 36M- 36L- 36H- 36E- 36D- 23A- 19R- 19N.

Le dossier peut être consulté à l'administration communale à partir du 11/01/2022.

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à
05/01/2022	11/01/2022	Administration Communale Salle du Conseil Le 25/01/2022 A 15h00	Collège Communal Rue de l'Hôtel de Ville, 1 5530 YVOIR

Le Bourgmestre porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte relative à la demande susmentionnée.

L'enquête se déroule du 11/01/2022 au 25/01/2022. Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, au Service Urbanisme, uniquement sur rendez-vous pris au plus tard 24h à l'avance au 082/61.03.25 ou urbanisme@yvoir.be

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par les agents communaux du service urbanisme délégués à cet effet.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès du demandeur, des agents du Service urbanisme délégués à cet effet, du fonctionnaire technique (M. Giuseppe Monachino, avenue Reine Astrid, 39 à 5000 Namur, 081/71.53.00) et du fonctionnaire délégué (M. Marc Tournay, Place Léopold, 3 à 5000 Namur 081/24.61.11).

Le Collège communal est l'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique.

Yvoir, le 04/01/2022



Le Bourgmestre

Patrick EVRARD